

## TÉLÉTRAVAIL

# Finance : le questions-réponses

### Comment chiffrer les impacts du télétravail ?

- Vous pouvez commencer par détailler les différents axes : budgets équipements, indemnités de déplacements, budgets annexes, etc.
- Vous pouvez ensuite les rapporter au nombre de personnes concernées (par exemple, tous vos collaborateurs en télétravail profiteront du budget équipement et teambuilding. En revanche, uniquement ceux qui déménagent en province bénéficieront des indemnités de déplacement.)
- Vous obtiendrez ainsi une estimation approximative du coût par profil et global.

### Comment déterminer des indemnités de déplacement\* pour les personnes qui partent vivre en province ?

- Ces indemnités permettent aux salariés en province de faire des allers-retours à une fréquence donnée (par exemple, 1 fois par mois), couvrent les trajets et le logement, et peuvent également couvrir les repas.
- Elles dépendent à l'évidence de votre budget global pour ce genre d'actions.
- Si vous êtes flexible dans vos budgets, faites un benchmark des prix habituels de trains et hôtels et du budget que vous souhaitez allouer aux repas, et multipliez-le par le nombre de salariés et le nombre d'allers-retours annuels.
- Vous pouvez indiquer aux salariés des fourchettes de prix et des catalogues d'hôtels et trains pour leur faciliter la tâche et les inciter à ne pas être hors budget.

### Si votre budget est limité, vous pouvez :

1. d'abord partir du budget annuel global que vous souhaitez allouer à ces déplacements ;
2. ensuite, comptabiliser le nombre de salariés qui en profiteront ;
3. puis diviser votre budget total par le nombre de salariés (ex :  $20000\text{€}/100\text{salariés}=2000\text{€}$ ) ;
4. décider du nombre de fois où vous aimeriez que les salariés reviennent (ex : 6 fois par an) ;
5. enfin, diviser le budget par salarié par le nombre d'allers-retours (ex :  $2000\text{€}/6=333\text{€}$ ) ;
6. à partir de ce budget individuel, vous pouvez faire une estimation des coûts de billets de train et d'hôtels par nuit, éventuellement de repas, et décider du nombre de nuits que vous financerez pour les retours de votre salarié ; et valider si la fréquence choisie à l'étape 4 vous semble pertinente.

#### Chez PayFit :

notre démarche est fondée sur la responsabilisation des employés, donc nous ne fixons pas de limite de budget, mais nous avons chiffré une enveloppe approximative de 400 euros par mois par salarié en province.

#### N.B.

- *Nous privilégions le train à l'avion.*
- *Nous couvrons petits-déjeuners et dîners mais considérons que les déjeuners sont pris sur la carte restaurant des salariés.*

## Comment déterminer les budgets annexes (teambuildings, etc.) ?

- Vous pouvez décider d'un budget par collaborateur et par mois ou trimestre pour assurer la cohésion d'équipe.

### Chez PayFit :

- nous allouons 50 euros par mois par collaborateur ;
- ceux-ci peuvent être utilisés tous les mois ou regroupés pour faire des teambuildings plus importants tous les trimestres ;
- cependant, ils ne sont pas cumulables passés 3 mois.



### Bénéfices et coûts du télétravail : téléchargez notre simulateur

Le simulateur vous donne accès à :

- une matrice financière des dépenses et des bénéfices avec et sans télétravail ;
- une matrice qualitative des gains et avantages ;
- un document 100% personnalisable, avec pour indication tous les chiffres PayFit.

[Télécharger notre simulateur](#)